

NOUS LES **ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS**

**RECOMMANDATIONS ÉTUDIANTES
POUR LE BUDGET 2019 DE L'ONTARIO**



350 000 étudiantes et étudiantes unis, au premier cycle universitaire, au cycles supérieurs et dans les collèges.

La Fédération canadienne des étudiantes et étudiants et étudiants-Ontario, avec ses plus de 350 000 membres représentés par 38 syndicats étudiants dans toutes les régions de la province, est la voix des étudiantes et des étudiants du niveau postsecondaire en Ontario. La Fédération représente des étudiantes et étudiants à temps plein et à temps partiel au niveau collégial et à tous les niveaux universitaires.

Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario
225 rue Richmond Ouest, Suite 302, Toronto ON M5V 1W2
Tél. : 416 925-3825 | Téléc. : 416.925.6774
fceeontario.ca | federation@cfsontario.ca

This document is also available in English.

CONTENU

Énoncé de l'exécutif.....	2
Résumé des recommandations	3
Les frais de scolarité en Ontario	4
Changements proposés au RAFEO.....	6
Protéger le droit d'association des étudiantes et étudiants.....	8
Le succès des étudiantes et étudiants de premières nations, métis et inuits	10
Le bien-fondé d'une université de langue française	11
Sources	12

ÉNONCÉ DE L'EXÉCUTIF

Les étudiantes et étudiants en Ontario ont du mal à joindre les deux bouts. À travers la province, les étudiantes et étudiants s'endettent, jonglent plusieurs emplois, et dépendent fortement sur les services publics et les programmes d'aide.

Dans une province où 75 pour cent des nouveaux emplois exigent des études postsecondaires, le gouvernement doit investir plus de fonds publics dans l'éducation postsecondaire et réduire le fardeau de la dette sur les étudiantes et étudiants. Les étudiantes et étudiants ontariens ne peuvent pas se permettre d'être accablés par des dettes qui limitent leur capacité d'acheter une maison, de commencer une famille ou une entreprise, d'acheter localement, et de participer à l'économie.

Depuis des décennies, la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants exerce des pressions en vue de réduire et d'éliminer les frais de scolarité. La présente réduction de dix pour cent aux frais de scolarité n'est pas qu'une victoire, mais une reconnaissance que le coût pour des études postsecondaire est trop élevé. L'annonce vient confirmer que les prêts ne suffisent pas à rendre l'éducation accessible à toutes et tous. Le gouvernement provincial doit aller au-delà d'une réduction et geler les frais de scolarité dans le but d'atteindre la gratuité scolaire pour tous les étudiants et étudiantes en Ontario.

Les réformes au Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants en Ontario (RAFEO) en 2017, qui couvrait « le coût moyen des frais de scolarité », ont éliminé la lourdeur administrative qui accablait ce système bureaucratique. Bien que loin d'être parfaites, les réformes ont mené à un meilleur accès aux subventions non remboursables, une centralisation des fonds et une augmentation générale de l'accès à l'aide financière aux étudiantes et étudiants.

La réforme actuelle du RAFEO va remplacer les subventions non remboursables par des prêts, limiter l'augmentation des possibilités de financement, éliminer la période de grâce de six mois sans intérêt sur les prêts étudiants et réintroduire les obstacles bureaucratiques qui rendaient l'accès aux études postsecondaires extrêmement difficile pour les personnes de communautés marginalisées. À un moment où de plus en plus

d'étudiantes et étudiants accèdent à l'éducation postsecondaire, cette réforme passe à côté de la cible et rend l'éducation plus difficile à atteindre.

D'autres réformes, comme l'initiative « pour la liberté de choix chez les étudiants » propose de rendre les frais afférents facultatifs. Si cette initiative est adoptée, elle sera fort préjudiciable aux programmes et services qui contribuent au succès des étudiantes et étudiants à l'extérieur des salles de classe. Par exemple, le financement des syndicats étudiants par les frais afférents garantit que les programmes tels que le soutien pour le recours académique, le financement de groupes étudiants, l'orientation et les centres de services pour l'équité soient en mesure de desservir les diverses populations étudiantes sur les campus en Ontario. De plus, les étudiantes et étudiants ne s'identifient pas toujours avec les services offerts grâce aux frais afférents, tels que les centres étudiants, la presse étudiante, la radio étudiante, les subventions pour des initiatives étudiantes et plus encore avant qu'ils aient l'occasion de participer à ces initiatives.

Au-delà de l'annonce du gouvernement, des problèmes systémiques de longue date existent au sein de l'éducation postsecondaire. En ce moment, la province ne recueille pas de données approfondies à propos des étudiantes et étudiants des Premières nations, métis et inuits, ce qui pourrait améliorer l'expérience des étudiantes et étudiants autochtones et assurer du soutien pour favoriser le bien-être et la réussite scolaire des étudiantes et étudiants des Premières nations, métis et inuits en Ontario. De plus, l'éducation en français continue de manquer d'appui de la part de la province, ce qui se fait plus particulièrement ressentir dans la réduction récente à l'Université de l'Ontario français.

L'avenir de l'éducation postsecondaire en Ontario est à la croisée des chemins. Les frais de scolarité en Ontario demeurent les plus élevés au pays et les propositions récentes du gouvernement vont accabler les étudiantes et étudiants de plus de prêts, d'intérêt et de dettes. Les compressions au financement vont réduire les services, la programmation et les

opportunités pour les étudiantes et étudiants sur les campus. De plus, les groupes marginalisés sont ceux pour qui l'impact de ces changements sera le plus important.

Il est temps pour la province d'investir dans les étudiantes et étudiants en augmentant le financement public. La Fédération canadienne des étudiantes et étudiants et ses 350 000 membres dans cette province ont hâte d'apporter des recommandations sur l'état du système d'éducation postsecondaire en Ontario auprès des décisionnaires à Queen's Park.

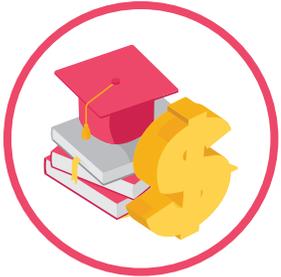
Nour Alideeb – Présidente

Sami Pritchard – Représentante de l'Ontario à l'exécutif national

Mary Asekome – Trésorière



RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS



Les frais de scolarité en Ontario

- Éliminer les frais de scolarité pour tous les étudiantes et étudiants.
- Mettre en place un cadre pour les frais de scolarité sur dix ans comprenant des baisses des frais de scolarité de dix pour cent annuellement débutant en 2020-2021.



Le succès des étudiantes et étudiants de Premières nations, métis et inuits

- Une loi imposant la collecte de données approfondies sur le recrutement, l'inscription et la rétention d'étudiantes et étudiants des Premières nations, métis et inuits dans le système d'éducation postsecondaire en Ontario.
- Un programme d'année de transition entièrement financé pour appuyer les apprenantes et apprenants autochtones afin de combler le fossé entre le secondaire et le système d'éducation postsecondaire public en Ontario.
- Des services de soutien financés désignés aux étudiantes et étudiants de Premières nations, métis et inuits afin de créer des programmes, tels que des services de soutien académique, services de santé mentale, programmes d'aînés et aînées en résidence et de la programmation qui respecte leur culture.



Changements Proposés au RAFEO

- Conserver les bourses ciblées du RAFEO actuelles pour les étudiantes et étudiants à faible revenu.
- Accroître les bourses ciblées pour inclure les étudiantes et étudiants à temps partiel.
- Offrir une plus grande aide financière aux étudiantes et étudiants dans des programmes professionnels.
- Continuer la période de grâce de six mois pour les intérêts après l'obtention du diplôme.



Le bien-fondé d'une université de langue française

- Réinstaurer le financement pour l'*Université de l'Ontario français*.
- À l'avenir, inclure l'*Université de l'Ontario français* dans tout financement public pour l'éducation postsecondaire.
- S'assurer que le financement n'est pas retiré des fonds courants existants pour les établissements d'éducation postsecondaire en Ontario.



Protéger le droit d'association des étudiantes et étudiants

- Protéger la voix de tous les étudiantes et étudiants en révoquant l'initiative « pour la liberté de choix chez les étudiants ».

LES FRAIS DE SCOLARITÉ EN ONTARIO

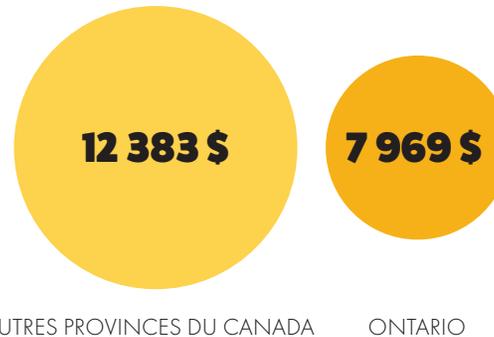
Un moment décisif

En réduisant les frais de scolarité de dix pour cent, le gouvernement de l'Ontario ne peut plus nier que nous devons traiter les coûts élevés d'éducation. Bien que cette réduction modeste ne contrebalance pas les augmentations aux frais de scolarité au cours des 15 dernières années, il est important de noter que ce changement de politique est peut-être un moment décisif.

La meilleure façon de diminuer la lourdeur administrative est en promouvant l'accès à l'éducation postsecondaire en réduisant les coûts immédiats de scolarité. Les 20 dernières années ont démontré que même avec des systèmes d'aide financière en place, les frais de scolarité élevés limitent l'accès pour les étudiantes et étudiants à faible revenu et les étudiantes et étudiants provenant de milieux marginalisés. Le gouvernement provincial peut réaliser des économies en finançant les établissements directement à l'aide de ressources publiques afin de diminuer les frais de scolarité et, en même temps, réduire la nécessité des prêts étudiants.

Lorsqu'une étudiante ou un étudiant moyen de niveau postsecondaire en Ontario obtiendra son diplôme, il aura amassé plus de 20 500 \$ en dettes

MOYENNE DU FINANCEMENT PAR ÉTUDIANTE OU ÉTUDIANT, 2018-2019



AUTRES PROVINCES DU CANADA ONTARIO

Un héritage de sous-financement

Depuis plus de 10 ans, les collèges et les universités de l'Ontario ont reçu le moins de financement gouvernemental au Canada calculé par étudiante ou étudiant – environ 40 pour cent de moins que la moyenne nationale.¹ Ceci a mené les établissements à augmenter régulièrement les frais de scolarité pour les étudiantes et étudiants canadiens et internationaux, bien au-delà du taux d'inflation. Même avec la réduction proposée de dix pour cent, les étudiantes et étudiants canadiens en Ontario seront presque à égalité avec les étudiantes et étudiants en Nouvelle-Écosse pour les frais de scolarité les plus élevés au Canada.

Aujourd'hui, les établissements en Ontario dépendent fortement des frais de scolarité élevés pour les étudiantes et étudiants internationaux afin de subventionner les déficits de financement créés par les gouvernements précédents. Ceci n'est pas une solution durable au sous-financement gouvernemental, de plus il n'est pas moral d'exploiter les étudiantes et étudiants internationaux qui contribuent 8 milliards de dollars par année à l'économie de l'Ontario et qui deviennent souvent des citoyens canadiens.²

Des frais de scolarité élevés, une dette élevée

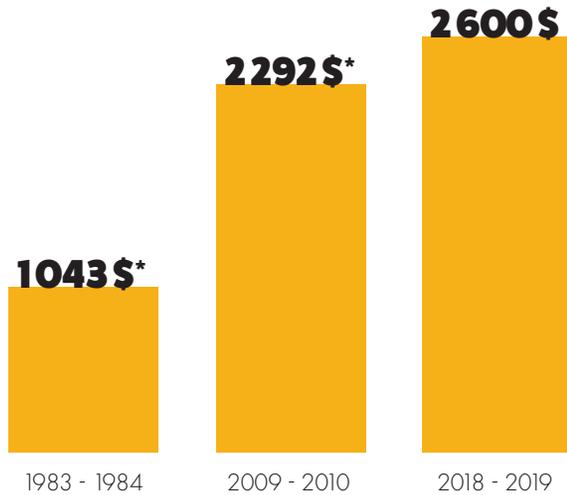
Selon un récent sondage mené par IPSOS,³ lorsqu'une étudiante ou un étudiant moyen de niveau postsecondaire en Ontario obtiendra son diplôme, il aura amassé plus de 20 500 \$ en dettes. Ceci empêche beaucoup de diplômés à commencer une famille ou à acheter une maison, ce qui a des risques importants à long terme pour l'économie. Un niveau élevé de dette étudiante étouffe aussi l'entrepreneuriat et force les gens à travailler plus longtemps, ce qui met de la pression sur le taux de chômage.

Pour remédier à la crise de la dette étudiante, nous devons développer un nouveau cadre pour les frais de scolarité qui s'efforce de réduire les frais immédiats de scolarité pour tous les étudiantes et étudiants, y compris les étudiantes et étudiants internationaux, et la nécessité des prêts étudiants. Ceci impliquerait l'augmentation du financement public aux établissements postsecondaires afin de préserver la qualité de l'éducation.

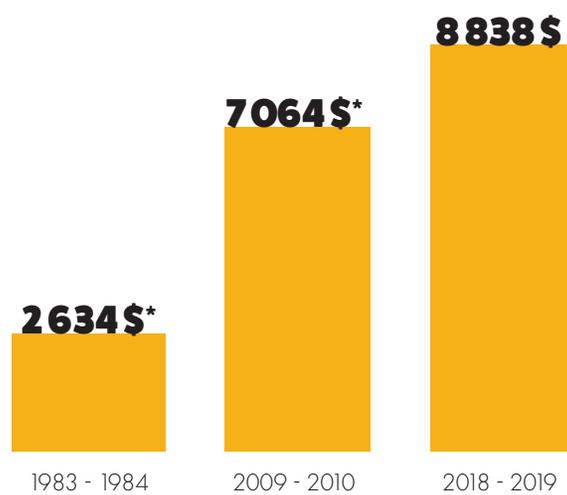
DETTE D'ÉTUDES DÉCLARÉE PAR LES DIPLÔMÉES ET DIPLÔMÉS RÉCENTS EN ONTARIO, 2019

- Dette moyenne parmi les diplômées et diplômés : **20 500 \$**
- Étudiantes et étudiants collégiaux qui terminent leurs études avec une dette : **25 900 \$**
- Étudiantes et étudiants universitaires qui terminent leurs études avec une dette : **31 800 \$**

MOYENNE DES FRAIS DE SCOLARITÉ COLLÉGIAUX EN ONTARIO



MOYENNE DES FRAIS DE SCOLARITÉ UNIVERSITAIRES EN ONTARIO



*Tient compte de l'inflation

Un nouveau cadre pour les frais de scolarité

Au cours des dernières années, l'idée d'un système d'éducation postsecondaire gratuit est devenue de plus en plus populaire en Amérique du Nord. La plupart des plateformes électorales comprennent maintenant des mesures pour réduire le coût des frais de scolarité, soit en réduisant directement les frais de scolarité ou grâce à l'augmentation de programmes de subventions ciblées. Le niveau élevé de la dette étudiante nuit à la croissance économique à un moment où les jeunes font face à des défis sans précédent liés à l'emploi et à l'accès à la propriété. Dans ce contexte, l'élimination des frais de scolarité doit être perçue comme un investissement dans l'économie de l'Ontario.

Un nouveau cadre pour les frais de scolarité commençant en 2020/2021 pourrait éliminer les frais de scolarité au cours des dix prochaines années pour les étudiantes et étudiants canadiens et réduire considérablement les frais de scolarité pour les étudiantes et étudiants internationaux en imposant des réductions de dix pour cent annuellement sur les frais de scolarité selon les taux courants. Le gouvernement serait tenu de réorienter le financement existant pour les programmes d'aide financière fondés sur des prêts aux organismes de financement, tout en conservant une forme d'aide fondée sur les besoins pour les groupes sous-représentés. Dans le cadre de ce plan, les frais des étudiantes et étudiants internationaux seraient réduits pour être égaux à ceux des étudiantes et étudiants canadiens et réduits en fonction de cette nouvelle mesure.

L'atout le plus précieux pour l'Ontario est une population instruite. En réduisant les frais de scolarité pour tous les étudiantes et étudiants, le gouvernement provincial pourrait aider l'Ontario à devenir un leader mondial en éducation postsecondaire, promouvoir la croissance économique en réduisant la dette étudiante et commencer à remédier aux inégalités.



RECOMMANDATION

- Éliminer les frais de scolarité pour tous les étudiantes et étudiants
- Mettre en place un cadre pour les frais de scolarité sur dix ans comprenant des baisses des frais de scolarité de dix pour cent annuellement débutant en 2020/2021.

CHANGEMENTS PROPOSÉS AU RAFEO

Changements à l'aide aux études

En janvier 2019, le gouvernement provincial a proposé des changements au Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO); augmentant les obstacles financiers pour les étudiantes et étudiants. Les étudiantes et étudiants qui ont besoin d'une aide financière auront maintenant plus de prêts remboursables et moins de bourses non remboursables. En particulier, les familles à faible et à moyen revenu ressentiront le fardeau de devoir payer plus pour leur éducation.

Bourses et prêts

Depuis la réforme du RAFEO en 2017, plus de 40 pour cent des 593 296 étudiantes et étudiants canadiens à temps plein qui ont demandé une aide financière ont reçu une bourse non remboursable totalisant le coût moyen des frais de scolarité.⁴ Bien que cette réforme n'a pas réglé le fait que les frais de scolarité en Ontario sont les plus élevés au pays, cette aide financière a offert aux familles à revenu moyen et faible une proportion plus élevée de bourses non remboursables par rapport aux prêts remboursables. À cause des changements au RAFEO, les étudiantes et étudiants seront maintenant obligés de contracter un prêt dans le cadre de leur aide financière au lieu de recevoir une bourse non remboursable qui couvre le coût moyen des frais de scolarité.

À l'obtention du diplôme, la période de remboursement des dettes est plus longue pour les Autochtones, les femmes, les nouveaux immigrants et les personnes racialisées, quel que soit leur niveau de scolarité.⁵ Les changements apportés à la partie de l'Ontario des prêts étudiants feront en sorte que les intérêts s'accumuleront sur la dette étudiante dès l'obtention du diplôme. La période de grâce de six mois originale, qui donnait aux étudiantes et étudiants l'occasion de se trouver un emploi, a été éliminée et les étudiantes et étudiants qui sont le plus dans le besoin paieront davantage pour leurs études à long terme.

Les étudiantes et étudiants à charge, adultes et à temps partiel

Les étudiantes et étudiants à charge sont actuellement définis comme des personnes qui comptent sur une aide familiale. Les étudiantes et étudiants seront maintenant considérés comme « personne à charge » s'ils ont quitté l'école secondaire depuis moins de six ans au lieu de quatre. En 2017-2018, 55 pour cent de celles et ceux qui ont reçu une aide financière étaient des personnes à charge et 43 pour cent étaient des étudiantes et étudiants adultes.⁶ Le nombre d'étudiantes et d'étudiants qui ont reçu une aide financière du RAFEO a augmenté de 33 pour cent entre 2016 et 2018.⁷ En changeant la définition d'une personne à charge, cela signifie que les étudiantes et étudiants adultes devront tenir compte du revenu de leurs parents dans le cadre de leur évaluation des besoins du RAFEO, même s'ils sont indépendants financièrement, affectant ainsi leur accès aux bourses.

Les étudiantes et étudiants à temps partiel ne sont pas présentement admissibles au RAFEO. Dans de nombreux cas, ces étudiantes et étudiants sont obligés de passer à des études à temps partiel pour réduire leurs dépenses d'études immédiates et augmenter leur revenu d'emploi. Dans certains cas, les étudiantes et étudiants ayant des personnes à charge ou des obligations familiales ou personnelles étudient à temps partiel en raison de leurs circonstances. Les étudiantes et étudiants adultes qui ne peuvent pas se permettre de contracter un niveau de dette élevé doivent parfois prendre la décision difficile de passer à des études à temps partiel, ce qui les pousse dans une situation où ils ne sont pas admissibles au RAFEO. Les étudiantes et étudiants, qu'ils soient à temps partiel ou à temps plein, devraient avoir le même accès à l'aide financière, en fonction du principe que l'admissibilité devrait être déterminée selon le besoin financier et non selon le nombre de cours.

Comme les frais de scolarité continuent de grimper à cause du manque de financement pour les établissements postsecondaires, l'hypothèse erronée que le revenu familial

devrait déterminer combien d'aide financière doit recevoir une étudiante ou un étudiant est insoutenable. Les familles, quel que soit leur revenu, ne sont pas toutes en mesure d'investir des fonds dans l'éducation d'une étudiante ou d'un étudiant. Les étudiantes et étudiants ne peuvent pas se permettre de terminer leurs études avec une dette équivalente à une hypothèque.

Le système postsecondaire de l'Ontario, qui impose des frais de scolarité élevés et qui est fondé sur l'endettement, perpétue les inégalités existantes et laisse les étudiantes et étudiants issus de milieux marginalisés sans accès adéquat au collège ou à l'université. Pour que le système d'éducation postsecondaire soit réellement accessible, le gouvernement provincial doit s'efforcer d'éliminer les obstacles financiers pour toute la population étudiante. Il est plus important que jamais de mettre l'accent sur les bourses au lieu des prêts.

EN 2018-2019 IL Y A EU AU SEIN DU RAFEO :

Une hausse de **36 %** des étudiantes et étudiants autochtones

Une hausse de **20 %** des étudiantes et étudiants à faible revenu

Une hausse de **33 %** des étudiantes et étudiants adultes

Une hausse de **24 %** des étudiantes et étudiants à revenu moyen

Les étudiantes et étudiants adultes qui ne peuvent pas se permettre de contracter un niveau de dette élevé doivent parfois prendre la décision difficile de passer à des études à temps partiel, ce qui les pousse dans une situation où ils ne sont pas admissibles au RAFFO.



RECOMMANDATIONS

- **Conserver les bourses ciblées du RAFFO actuelles** pour les étudiantes et étudiants à faible revenu.
- **Accroître les bourses ciblées** pour inclure les étudiantes et étudiants à temps partiel.
- **Offrir une plus grande aide financière aux étudiantes et étudiants** dans des programmes professionnels.
- **Continuer la période de grâce de six mois** pour les intérêts après l'obtention du diplôme.

PROTÉGER LE DROIT D'ASSOCIATION DES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS

Explication des frais afférents

En plus de payer les frais de scolarité, les étudiantes et étudiants doivent payer des « frais afférents ». Ces frais couvrent les coûts de services non couverts par les revenus d'exploitation ou de capital des établissements, tels que les clubs étudiants, les frais pour le centre sportif, et le régime dentaire et de santé.

Au cours des années, des politiques ont été mises en place afin de protéger les étudiantes et les étudiants contre l'obligation de payer des frais afférents additionnels pour des services qui devraient être financés par l'établissement à même les revenus des frais de scolarité. Ceci explique pourquoi seuls les étudiantes et étudiants et les associations étudiantes peuvent établir des nouveaux frais afférents à l'aide d'un référendum auprès du corps étudiant.⁸ Les étudiantes et étudiants et les associations étudiantes sont les seuls qui ont le pouvoir de décider d'éliminer des frais afférents à l'aide d'un processus de référendum similaire.⁹ Les étudiantes et étudiants peuvent ainsi faire des choix de manière démocratique quant à la façon de financer des projets et des services sur le campus.

Les associations étudiantes sont des organismes démocratiques, ce qui permet aux étudiantes et étudiants de prendre des décisions de groupe, conclure une convention collective et élire des leaders pour représenter le corps étudiant au sein de conseils d'établissement.

L'initiative « pour la liberté de choix chez les étudiants »

En janvier 2019, le ministère de la Formation et des Collèges et Universités (MFCU) a créé un nouveau cadre régissant les frais afférents, connu sous le nom de l'initiative « pour la liberté de choix chez les étudiants ».¹⁰ Selon ce nouveau cadre, tous les frais afférents existants seront bientôt divisés en deux catégories : essentiel et non essentiel.

La plupart des frais afférents utilisés pour le financement de services offerts par l'établissement, tel que les cartes étudiantes, les relevés de notes, les services sportifs et la remise de diplômes ont été jugés essentiels par le MFCU et continueront donc à être obligatoires. Entretemps, les frais afférents établis directement par les étudiantes et étudiants par un référendum ont été jugés non essentiels et seront facultatifs pour les étudiantes et étudiants. Les frais non essentiels comprennent, entre autres, les centres de services dirigés par des étudiantes et étudiants, les banques alimentaires sur campus, et plus particulièrement l'adhésion aux associations étudiantes.

Plutôt que de voter démocratiquement par référendum sur quels services financer, les étudiantes et étudiants prendront maintenant ces décisions individuellement par l'intermédiaire d'un processus en ligne. Ces changements ont soulevé des questions importantes en matière d'éthique, de financement et de logistique de la part des étudiantes et étudiants et des établissements quant aux répercussions à long terme pour les opérations existantes, notamment pour les associations étudiantes sur le campus.

Associations étudiantes indépendantes

Il existe des associations étudiantes dans tous les établissements postsecondaires publics en Ontario. Elles sont toutes des organismes sans but lucratif qui recueillent des frais d'adhésion

afin de fournir des services et de la représentation aux étudiantes et étudiants et contribuer à la vie sur le campus.

L'adhésion aux associations étudiantes a toujours été obligatoire, pour de bonnes raisons. Les associations étudiantes sont des organismes démocratiques, ce qui permet aux étudiantes et étudiants de prendre des décisions de groupe, conclure une convention collective et élire des leaders pour représenter le corps étudiant au sein de conseils d'établissement. En n'étant plus représentatives de tous les étudiants et étudiants, l'initiative « pour la liberté de choix chez les étudiants » minera ces processus démocratiques.

Grâce aux associations étudiantes, les leaders élus peuvent être tenus responsables des décisions prises au nom du corps étudiant. De la même façon, les associations étudiantes tiennent les établissements responsables de leurs décisions financières. Cette relation promeut la responsabilisation et assume un plus grand sens des responsabilités des deux parties gouvernant la communauté sur le campus.

GRÂCE À LA REDISTRIBUTION DES COTISATIONS, LES SYNDICATS ÉTUDIANTS FINANCENT :

- Des clubs
- Des sociétés étudiantes professionnelles
- Des journaux de campus
- Des stations de radio
- Du soutien pour des recours scolaires
- Des centres d'équité
- Des évènements, et
- Des services qui font faire des économies aux étudiantes et étudiants

Quels sont les enjeux ?

Par l'entremise de la redistribution des frais d'adhésion, les associations étudiantes financent les clubs, les sociétés étudiantes professionnelles, les journaux étudiants, les stations de radio, le soutien pour le recours scolaire, les centres d'équité, les événements, et fournissent des services pour la réduction des coûts pour les étudiantes et étudiants. À l'avenir, il pourrait être impossible d'assurer ces opérations sans un financement régulier provenant des frais d'adhésion.

Pour la plupart des étudiantes et étudiants, la première fois qu'ils s'impliquent sur le campus est grâce à leur association étudiante. Ces réseaux fournissent des possibilités de formation professionnelle importantes, des espaces communautaires pour les étudiantes et étudiants marginalisés, ainsi qu'un soutien social et culturel afin d'aider les étudiantes et les étudiants à réussir leurs études. Les établissements ne sont simplement pas en mesure de remplacer ces services ou de les absorber financièrement. Sans le financement d'associations étudiantes, ces services essentiels seront moins communs et les campus à travers l'Ontario en subiront les conséquences.

Leçons tirées d'autres pays

En observant les répercussions de changements semblables à l'adhésion aux associations étudiantes en Australie et en Nouvelle-Zélande, nous pouvons déduire que le nouveau cadre de frais afférents en Ontario aura des conséquences désastreuses comparables. En Australie et en Nouvelle-Zélande, l'adhésion volontaire a mené à des réductions importantes des services et l'effondrement total ou quasi-total de nombreuses associations étudiantes, particulièrement dans les plus petits établissements. Les associations étudiantes sont rapidement devenues plus silencieuses, moins efficaces et moins pertinentes.¹¹ Les associations ont perdu leur légitimité parce qu'elles ne représentaient plus l'ensemble du corps étudiant. Celles et ceux qui étaient appuyés par l'établissement ont perdu leur indépendance dans leur défense des étudiantes et étudiants.



Les associations ont perdu leur légitimité parce qu'elles ne représentaient plus l'ensemble du corps étudiant. Celles et ceux qui étaient appuyés par l'établissement ont perdu leur indépendance dans leur défense des étudiantes et étudiants.

RECOMMANDATION

Protéger la voix de tous les étudiantes et étudiants en révoquant l'initiative « pour la liberté de choix chez les étudiants ».

LE SUCCÈS DES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS DE PREMIÈRES NATIONS, MÉTIS ET INUITS

Un contexte historique

Bien que l'éducation soit un droit fondamental pour les personnes de Premières nations, métis et inuits, il y a un écart important entre le niveau d'éducation des populations autochtones et non autochtones en Ontario. Des 374 000 personnes de Premières nations, métis et inuits en Ontario, seulement 16 000 sont inscrits à un collège ou une université publics dans la province.¹²

ÉCART DU NIVEAU DE SCOLARITÉ UNIVERSITÉ

29,3%

de la population générale a un diplôme d'études universitaire

11,3%

de la population autochtone a un diplôme d'études universitaire¹³

Il est difficile d'évaluer pleinement la situation des apprenantes et apprenants autochtones dans le système d'éducation postsecondaire en Ontario puisqu'il n'existe peu sinon aucune donnée sur l'expérience spécifique des étudiantes et étudiants de Premières nations, métis et inuits.

Des barrières importantes, telles que le manque de financement, les dommages continus du colonialisme, les traumatismes intergénérationnels provenant des écoles résidentielles et de la rafle des années soixante ont fait en sorte que les collèges et les universités en Ontario sont inaccessibles pour la grande majorité des apprenantes et apprenants autochtones potentiels. Pour les étudiantes et étudiants autochtones inscrits, les campus deviennent des lieux de violence et d'aliénation.

L'écart de financement

Dans un pays où l'obtention d'un emploi est associée à l'achèvement d'une éducation postsecondaire, la hausse des taux de diplomation des Premières Nations pour qu'ils soient comparables à ceux de la population canadienne donnerait lieu à un avantage économique de 401 milliards de dollars (dollars de 2006), et 115 milliards de dollars en réductions des dépenses du gouvernement.¹⁴ Le gouvernement de l'Ontario est responsable de s'assurer que les collèges et les universités financés publiquement dans la province sont accessibles aux apprenantes et apprenants autochtones potentiels, et de s'assurer qu'ils soient appuyés au cours de leur vie scolaire, sentent que leurs expériences sont comprises et qu'ils sont reflétés dans la vie de campus.

Fournir aux nouvelles étudiantes et étudiants autochtones les outils et les compétences nécessaires pour réussir, ainsi que créer des services et de la programmation de soutien spécifique à la population autochtone sur les campus est un premier pas de ce gouvernement pour combler l'écart du niveau d'éducation entre les populations autochtones et non autochtones en Ontario. Les étudiantes et étudiants capables d'accéder au financement gouvernemental et à une éducation au niveau collégial ou universitaire deviennent des leaders dans leur domaine et continuent de contribuer de manière considérable dans leurs communautés.



RECOMMANDATIONS

- Une loi imposant la collecte de données approfondies sur le recrutement, l'inscription et la rétention d'étudiantes et étudiants des Premières nations, métis et inuits dans le système d'éducation postsecondaire en Ontario.
- Un programme d'année de transition entièrement financé pour appuyer les apprenantes et apprenants autochtones afin de combler le fossé entre le secondaire et le système d'éducation postsecondaire public en Ontario.
- Des services de soutien financés désignés aux étudiantes et étudiants de Premières nations, métis et inuits afin de créer des programmes, tels que des services de soutien académique, services de santé mentale, programmes d'aînés et aînées en résidence et de la programmation qui respecte leur culture.

LE BIEN-FONDÉ D'UNE UNIVERSITÉ DE LANGUE FRANÇAISE

L'état de l'Ontario

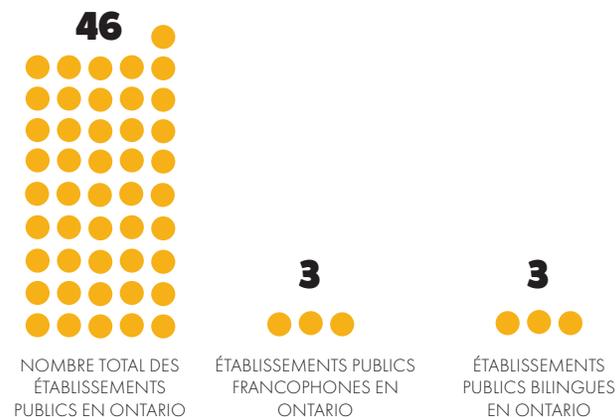
Avec plus de 611 500 francophones dans la province, l'Ontario a la plus grande population francophone hors Québec au Canada.¹⁵ Par contre, des 46 établissements d'éducation postsecondaire financés publiquement en Ontario, seulement deux collèges sont francophones, La Cité collégiale et le Collège Boréal, et seulement une université, l'Université de Hearst. Un manque d'options d'établissements d'éducation postsecondaire force souvent les francophones en Ontario à quitter leur communauté, et parfois même leur province natale, afin d'étudier en français.

Les étudiantes et étudiants francophones dans les établissements bilingues, tels que l'Université Laurentienne ou l'Université d'Ottawa, arrivent sur le campus en s'attendant à faire leurs études en français, mais ils réalisent que tous les cours et tout le matériel de classe ne sont pas offerts en français.¹⁶ Ceci crée des barrières importantes au succès des francophones durant leurs études. Le manque de cours obligatoires et optionnels en français renforce la perception des étudiantes et étudiants que l'éducation en français n'est pas aussi importante que l'éducation en anglais. De plus, le manque d'éducation appropriée en français a créé des répercussions importantes sur le taux de réussite, en ajoutant au moins deux ans à un programme déjà long parce que les cours obligatoires et optionnels ne sont pas disponibles en français. En raison de la période d'achèvement de programmes plus longue, les étudiantes et étudiants francophones paient alors plus à long terme pour leur éducation que les étudiantes et étudiants anglophones, ce qui entrave leur droit d'accéder à une éducation dans l'une ou l'autre des deux langues officielles du Canada.

Demandes et intérêts des étudiantes et étudiants

Compte tenu de ces circonstances difficiles, les francophones en Ontario luttent depuis des décennies pour une université en français financée publiquement. En août 2017, les francophones ont connu une grande victoire lorsque l'ancien gouvernement a annoncé du financement dédié à l'*Université de l'Ontario français*, dont l'ouverture était prévue pour 2020. À ce moment, le gouvernement progressiste-conservateur, avec le NPD et les libéraux, a aussi exprimé son appui pour la création d'une nouvelle université francophone.¹⁷ Malheureusement, en novembre 2018, le nouveau gouvernement progressiste-conservateur est revenu sur sa promesse de financement malgré le fait que des milliers de dollars et des années de planification avaient déjà été versés dans ce projet. Cette décision a forcé l'*Université de l'Ontario français* à se fier à des subventions; une source de revenus incroyablement durable, ce qui menace la qualité de l'éducation que cette université pourra offrir.

NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS FRANCOPHONES ET BILINGUES



RECOMMANDATIONS

- Réinstaurer le financement pour l'Université de l'Ontario français.
- À l'avenir, inclure l'Université de l'Ontario français dans tout financement public pour l'éducation postsecondaire.
- S'assurer que le financement n'est pas retiré des fonds courants existants pour les établissements d'éducation postsecondaire en Ontario.

SOURCES

- ¹ Union des associations des professeurs des universités de l'Ontario (UAPUO). « Time for Renewal Investing in the Future of Ontario's Universities ». OCUFA, jan. 2018, ocufa.on.ca/assets/2018-Pre-Budget-Submission.pdf.
- ² « Ministère de la Formation et des Collèges et Universités ». *Stratégie ontarienne en matière d'éducation internationale postsecondaire 2018*, Gouvernement de l'Ontario, 2018. <http://www.tcu.gov.on.ca/epep/consultations/maesd-international-pse-strategy-fre-wa-13f-spring-2018.pdf>.
- ³ Ipsos Public Affairs. *Canadian Federation of Students-PSE Debt and Perceptions of Tuition Fees Final Report*. Ipsos Public Affairs, jan. 2019.
- ⁴ Ouellet, Valérie. « 40% Of Ontario Full-Time Post-Secondary Students Granted Free Tuition, CBC Analysis Shows | CBC News. » CBCnews, CBC/Radio Canada, 4 fév. 2019, www.cbc.ca/news/canada/toronto/ontario-schools-tuition-data-1.5003005.
- ⁵ Gouvernement du Canada et gouvernement du Canada. « Plan fédéral de la réduction de la pauvreté : travailler en partenariat afin de réduire la pauvreté au Canada ». *Canada. Parlement. Chambre des communes.*, 3 avr. 2013, publications.gc.ca/site/fra/9.628710/publication.html.
- ⁶ Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario. « Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario ». *Ministère de la Formation et des Collèges et Universités*, 2018, www.auditor.on.ca/fr/content-fr/annualreports/arreports/fr18/v1_310fr18.pdf.
- ⁷ Ibid
- ⁸ Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2019. *The Ontario Operating Funds Distribution Manual*. Directeur des finances et de la gestion de l'information du secteur postsecondaire, Ministère de la Formation et des Collèges et Universités, oct. 2009, [ossfsearch.ossf.on.ca/adx/aspx/adxGetMedia.aspx?DocID=fdc95e07-4f46-4cb2-b1f9-9b33ed7a8cd2&MediaID=07cdf227-14dd-4cba-80b0-87affead0208&Filename=Ontario Operating Funds Distribution Manual 2009.pdf&l=English](http://ossfsearch.ossf.on.ca/adx/aspx/adxGetMedia.aspx?DocID=fdc95e07-4f46-4cb2-b1f9-9b33ed7a8cd2&MediaID=07cdf227-14dd-4cba-80b0-87affead0208&Filename=Ontario%20Operating%20Funds%20Distribution%20Manual%202009.pdf&l=English).
- ⁹ Ibid
- ¹⁰ Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2019. « Réduction du coût des études postsecondaires en Ontario ». Ministère de la Formation et des Collèges et Universités, janvier 2019 <https://news.ontario.ca/maesd/fr/2019/01/reduction-du-cout-des-etudes-postsecondaires-en-ontario.html>.
- ¹¹ « The Impact of Voluntary Student Unionism on Services, Amenities And. » *National Australia Bank*, Pew Research Center, 27 avr. 2008, apo.org.au/node/4022.
- ¹² Statistique Canada. « Le niveau de scolarité des peuples autochtones au Canada ». *Statistique Canada*, Enquête nationale auprès des ménages (ENM), 2011, https://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/as-sa/99-012-x/99-012-x2011003_3-fra.pdf.
- ¹³ Fédération canadienne des étudiantes et étudiants Ontario. « L'éducation des Premières nations, des Inuits et des Métis en Ontario ». *Fédération canadienne des étudiantes et étudiants Ontario*, jan. 2017, www.cfsontario.ca/wp-content/uploads/2018/10/2017.01-Indigenous-Education-fact-sheet-fr.pdf.
- ¹⁴ Drummond, Don, et Ellen Kachuck Rosenbluth. « The Debate on First Nations Education Funding: Mind the Gap ». *Queens University Policy Studies*, déc. 2013. qspace.library.queensu.ca/bitstream/handle/1974/14846/Drummond_et_al_2013_Debate_on_First_Nations.pdf?sequence=1.
- ¹⁵ « Le gouvernement créera la première université de langue française en Ontario ». *news.ontario.ca*, Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2019, août 2017, news.ontario.ca/maesd/fr/2017/08/le-gouvernement-creera-la-premiere-universite-de-langue-francaise-en-ontario.html.
- ¹⁶ « Innover localement, exceller mondialement ». *Ministère de la Formation et des Collèges et Universités*, Rapport du Conseil de planification pour une université de langue française, juin 2017, www.tcu.gov.on.ca/epep/publications/ConseilPUFO-aug2017-f.pdf.
- ¹⁷ « The Case for a French-Language University in Ontario ». *TVO*, 29 août 2017, www.tvo.org/article/current-affairs/the-case-for-a-french-language-university-in-ontario.

NOUS LES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS

RECOMMANDATIONS ÉTUDIANTES POUR LE BUDGET 2019 DE L'ONTARIO